Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 4 (1976)
Heft: 3

Artikel: Le debandya = La levée des bans : (traduction en français)
Autor: Tsoufèré, Zouan
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-237184

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE DEBANDYA

To le-j-an, le furteng, l'aye ung zor que chire pa come le-j atro : hlic de la debandya. Pe ve la fing du mi de maye, co l'erba le comensieve bing a puza, le payejang lachievon fura lur luring de vatse por vuarda ; ma che le debandya le chire pa donaye, e pueyon pa le lachie broha per le bing commung. L'e po chen que hlu que l'ayon proc de feng, le lachievon pa fura devan hlic zor.

Le debandya le chire pricha per lo prezedang du vellazo, que tenyeve congto du quantchiemo de la lhuna e de la plhanetta. E puerye giame la fexa lo zor de la plhanetta du liyong : le mondo l'uran pa me pochunc areha lur vatse, e nung plhu hlic de l'arbalehi : lur behie furan avugche megre to l'an e le-j uran pa de lase.

Lo mating de la debandya, le prezedang alave u mye du vellazo, le avue le chire le clossetta, e a uet ure giuchto, e donave lo coman. Adon ung veyeve que churtic de vatse de totte le vute : caque-j une le-j ayon una chonalhetta avue lo cuir bing engrachia ; le mozonet l'ayon le cantrolhe ; le vuardeng l'ayon proc a fere por mena le velet que chiran giame avuc fura du bu.

Por hlic zor, chen que le payejang tsasievon, chire de pa pedre l'andret que l'ayon mirya caque zor devan. Madeling le mancave pa de plachie che vatse ba en la raye, e l'urit pa falhuc afroca d'ala li prendre cha plache. L'angta Fengmonet ly alave ba tan que ver lo torren e le plachieve che vatse de cohe du pontet : le, l'erba le chire bongna fresse e le vaste la brohavon avue plhijie. Zabet, le drola du prezedang, ly aye chong cuing ba u tsang du muling, ma un

an, co lye venuaye, Cateling li aye dezia prit la plache, e chte-che ly a ren avuc a fere que de torna en derri e de mena che vatse utre pe la Tuelhe, le avue l'erba le chire mueng bongna. Lo lendemang, le davue marengne le che chon recontreye, e Zabet ly a pa dona lo bongzor a Cateling. Endic hlic zor, le davue drole le che mutiyon.

Vo pude vere dengche que de tsingeanye l'end a tozor avuc: devan, po tser d'erba, e ora, po tser d'erzen.

LA LEVEE DES BANS

(Traduction en français)

Toutes les années au printemps, il y avait un jour qui n'était pas comme les autres : celui de la levée des bans. Vers la fin du mois de mai, quand l'herbe commençait à pousser, les paysans sortaient leur troupeau de vaches pour les faire paître, mais si la levée des bans n'était pas annoncée, ils ne pouvaient pas laisser libre parcours à leurs bêtes sur les biens communaux. C'est la raison pour laquelle ceux qui avaient assez de fourrage sec ne sortaient leur bétail qu'au jour dont je vous parle.

La levée des bans était fixée par le président du village qui tenait compte du quartier de la lune et de la planète de ce jour. Il ne pouvait jamais la fixer sous le signe du Lion, les propriétaires n'auraient pas pu maîtriser leur bétail ; de même pour le jour où l'almanach indiquait le Sagittaire, leurs vaches auraient été maigres toute l'année et n'auraient donné que peu de lait.

Le matin de la levée des bans, le président se rendait au milieu du village, la même où se trouvait le tocsin ; et à huit heures précises il donnait l'ordre de départ. On voyait alors sortir des vaches de toutes les ruelles du village ; quelques-unes portaient des sonnettes au cuir bien graissé ; les génisses portaient sur le train arrière des "catoilles" ; les enfants qui servaient d'aides à leurs parents étaient surtout occupés à mettre les veaux qui n'avaient jamais été sortis de l'écurie, sur le

bon chemin. Ce jour-là, ce que les propriétaires cherchaient avant tout c'était de ne pas laisser prendre par d'aùtres l'endroit qu'ils avaient repéré quelques jours auparavant. Madeleine ne manquait pas de placer son troupeau à la "Raye", et il n'eût pas fallu essayer de lui prendre sa place. Tante Euphémie descendait jusqu'à proximité du torrent, à côté du petit pont en bois : l'herbe y était fraîche, et les vaches s'en régalaient avec plaisir. Elisabeth, la femme du président, avait réservé son coin vers le vieux moulin. Mais une année, quand elle arriva sur le lieu, Catherine sa belle-soeur lui avait déjà pris sa place. Elisabeth n'eut pas d'autre possibilité que de rebrousser chemin et d'amener son troupeau du côté de la "Touillé", là où l'herbe était moins bonne. Le lendemain, les deux femmes se sont rencontrées dans la rue principale du village. Elisabeth ne souhaita pas le bonjour habituel à Catherine. Depuis ce jour-là les deux femmes se boudent.

Par ce petit récit, comprenez que des malentendus il y en a toujours eu : au temps jadis pour un petit bout de pâture, aujourd'hui pour quelques pièces d'argent.

Zouan Tsouferé